

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2020
20h

Présents : Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Jean-Pierre MAZEREEL, Hélène COLZY, Martine RHONE, Florence PORTELETTE, Didier DELAVELLE, Jean-François TROITZKY, Frédérique PREVOST, Brigitte DUPONT, Michel TROYON, Patricia GIANNETTA, Hubert CROZAT, Nicolas VIGOUR, Claire BENARD, Pascale LAHAYE.

Pouvoirs :

Pierre-François SOUCHON à Jean-Pierre RONSEAUX
Odile DHUY à Martine RHONE
Jean-Luc LHERITIER à Claire BENARD.

I- APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
(séance du 07 janvier 2020)

Le compte rendu du 7 janvier 2020 est approuvé par 19 voix pour.

II – DELIBERATIONS

- **DEL022020 06 – Autorisation donnée au Maire pour signature de l'avenant 3 du lot 4 pour les travaux de réhabilitation des bâtiments rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire explique que pour le lot 4 menuiseries extérieures (attribué à APB) des travaux supplémentaires de pose de garde-corps au RDC de la médiathèque sont rendus nécessaires afin de sécuriser la différence de niveau entre le hall et le coin détente.

Vu les montants des marchés signés avec les sociétés correspondantes,

Vu les articles relatifs au code de la commande publique,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 **LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES (APB)** pour un montant de 1530,00 € HT du marché (plus-value) représentant 0.9 % du montant du marché initial.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à sa signature.

➤ **DEL022020 07 – Autorisation donnée au Maire pour signature de l’avenant de maîtrise d’œuvre pour le projet de construction de vestiaires et de deux terrains de football**

Monsieur le Maire explique que suite à la définition du coût prévisionnel des travaux de construction lors de la phase APD (voir délibération numéro 02 du précédent conseil), le montant des travaux étant supérieur à celui de l’enveloppe prévisionnelle, l’évaluation de la mission de maîtrise d’œuvre doit être réajustée. (Selon l’article 4.1 du CCAP).

Considérant le projet de construction de vestiaires et de deux terrains de football,

Considérant l’article 4.1 du CCAP,

Considérant le montant des travaux estimé lors de la phase APD à 2 278 865 € HT,

Considérant que la mission de Maîtrise d’œuvre a été confiée au cabinet MANIERE MAZOCKY,

Vu le nouveau montant de la MOE estimé à **174 333.17 € HT**,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour,

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de l’avenant pour la mission de maîtrise d’œuvre dans le cadre du projet de construction de vestiaires et de deux terrains de football.

➤ **DEL022020 08 – Validation de la phase Avant-Projet Définitif pour la construction des trois bâtiments pour le pôle commercial**

Monsieur le Maire rappelle que le projet concerne la création de 5 cellules commerciales livrées « brutes » avec réseaux en attente et hors aménagements intérieurs. L’avant-projet sommaire avait été transmis le 27 Novembre dernier. L’avant-projet définitif suit ce projet tout en reprenant les remarques formulées par la maîtrise d’ouvrage sur l’avant-projet sommaire.

L’enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux était de 1.100.000 € HT et ne comprenait pas le coût des honoraires de maîtrise d’œuvre, le coût des missions SPS, contrôle technique, l’étude de sols et le coût de l’assurance Dommage Ouvrage.

Concernant le gros œuvre l’étude géotechnique préconise la réalisation de longrine sur massif avec du gros béton descendu à -2.90 m et ponctuellement à -3.70 m dans la cellule A alors que la MOE avait prévu dans l’APS des fondations superficielles en semelles filantes hors gel.

Concernant la charpente l’estimation a été recalée et affinée selon le nouveau dimensionnement prévoyant un surpoids dû à l’installation éventuelle de panneaux photovoltaïques.

Les travaux sont répartis en 9 lots :

- lot 1 : GROS OEUVRE
- lot 2 : CHARPENTE OSSATURE BOIS
- lot 3 : ETANCHEITE PHOTOVOLTAIQUE
- lot 4 : BARDAGE BOIS
- lot 5 : BARDAGE METAL
- lot 7 : MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE
- lot 8 : PLAQUISTERIE
- lot 9 : ELECTRICITE
- lot 11 : PLOMBERIE VENTILATION.

Vu le Code l'Urbanisme, et notamment son article R 421.1.1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les conseillers municipaux, **par 19 voix pour**,

- **Approuvent** la phase APD pour la construction de 3 bâtiments comprenant 5 cellules commerciales pour un montant estimé à **1 386 350 € HT**.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme en conséquence,
- **Autorisent** Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises pour les travaux,
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

➤ **DEL022020 09 – Autorisation donnée au Maire pour acquérir les parcelles référencées ZM 137 138 et 141**

Monsieur Christophe PREVOST, propriétaire des parcelles cadastrées ZM 137, ZM 138, et ZM 141 au lieudit « le Moulin à Vent », d'une superficie totale de 1 ha 08 a 80 ca, a rencontré Monsieur le Maire pour lui soumettre une proposition de vente à 21€/m², proposition déjà formulée en 2017 mais qui n'avait pas été menée à bien car Monsieur PREVOST avait renoncé par la suite à cette vente.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Hubert CROZAT ne prend pas part au vote.

Vu la proposition de Monsieur Christophe PREVOST soumise en septembre 2017 et réitérée en janvier 2020,

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 6 voix contre,

Le conseil municipal **DECIDE** :

- de **PROCEDER** à l'acquisition des parcelles cadastrées ZM 137 (de 9824 m²), ZM 138 (de 90 m²) et ZM 141 (de 966 m²) pour une surface totale de 1 ha 08 a 80ca au prix de 21 € du m² (soit un montant de 228 480 € hors frais).
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document ayant rapport à cette acquisition.
- de **CHARGER** le notaire de la Commune de rédiger l'acte en conséquence.

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'avis auprès des services des Domaines sera effectuée.

➤ **DEL 022020 10 – Demande de subvention au titre de la DSIL programme 2020 pour les travaux de construction d'un pôle périscolaire**

Considérant que les travaux de réalisation du pôle périscolaire peuvent être subventionnés par la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) selon un taux de 20 à 40 % du coût total hors taxe de l'opération projetée,

Considérant que cette dotation a pour but de soutenir les projets structurants qui s'inscrivent dans les grandes priorités de l'Etat en matière d'aménagement du territoire,

Après avoir entendu les propos de Monsieur RONSEAU,

Et après en avoir délibéré par 19 voix pour,

le conseil municipal **DECIDE** de :

- **SOLLICITER** une subvention au titre de la DSIL programmation 2020 pour l'opération de construction d'un pôle périscolaire pour un montant de travaux estimé à 2 034 500 € HT.
- **DOTER** Monsieur le Maire de tous pouvoirs à l'issue de cette sollicitation.

➤ **Propositions de tableaux d'avancement de grades au titre de l'année 2020**

Monsieur le Maire précise que les taux de promotion ayant été actés par délibérations l'an dernier, un projet de tableaux d'avancement pour chaque catégorie peut être établi.

Pour la catégorie C :

| NOM PRENOM | GRADE ECHELON | Promouvable à partir de |
|----------------|--|-------------------------|
| MANUS Sandrine | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 01/01/2020 |
| MESSINE Célia | Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe | 12/09/2020 |

Pour la catégorie B :

| NOM PRENOM | GRADE ECHELON | Promouvable à partir de |
|---------------------|--|-------------------------|
| CLAIRMONT Véronique | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 01/05/2020 |

Les présents tableaux seront transmis au Centre de Gestion pour avis lors des prochaines séances de la Commission Administrative Paritaire.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les activités de la médiathèque**

Madame COLZY indique que 388 inscriptions ont déjà été enregistrées depuis le 18 janvier, date de l'ouverture de la médiathèque.

Les tranches d'âge les plus représentées sont les jeunes de 0 à 14 ans (134 inscriptions) et les 25-59 (104 inscriptions), la très grande majorité des inscrits habitant Gueux (272 personnes).

Plus de 1095 documents ayant été empruntés, des commandes sont en cours d'acheminement pour répondre à la demande et les suggestions d'achat sont les bienvenues.

Rappelons également que les dons de livres sont volontiers acceptés, à l'exception des livres de poche, des encyclopédies et des ouvrages vieux de plus de 3 ans.

- **Loi de finances 2020 : suppression de la taxe d'habitation**

En 2022, les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale. Dès 2020, les 80 % de contribuables les moins aisés ne paieront plus cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que 70 % de leur TH en 2021 puis 35% en 2022 et 0% en 2023. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale, de l'ordre de 18 Md€, qui permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale, soit en moyenne 723 € par foyer, en 2023.

Les contribuables continueront, par ailleurs, à payer les autres impôts nationaux (TVA...), locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que la redevance télé.

Les collectivités continueront de bénéficier de leurs dotations et de leur fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les communes et les intercommunalités, qui perçoivent la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale, seront compensés à l'euro près. La part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements va ainsi être attribuée aux communes.

Le bloc communal, assurant des services publics de proximité, bénéficiera donc de la totalité de la taxe foncière.

En contrepartie, une fraction d'un impôt national dynamique, la TVA, sera versée aux intercommunalités, à la ville de Paris et aux départements.

- **Conseil d'administration du collège du 10 février 2020**

Monsieur VIGOUR indique que les effectifs du collège sont en baisse, 660 élèves en 2015.

575 prévus pour la rentrée de septembre 2020. Cela a pour double conséquence la suppression de classes et la hausse des effectifs par classe avec une moyenne de 27.5 élèves, alors qu'elle est de 26 dans la Marne.

Le collège a donc demandé un réexamen de la carte scolaire afin d'ouvrir l'établissement à de nouvelles communes pour tenter d'atteindre les 600 élèves prévus par l'établissement.

- **Assemblées générales des associations**

Messieurs MAZEREEL et DEGODET

- ✓ **Gueux Notre Village**, dont c'était la première AG, avec la création d'un site internet et l'organisation d'une bourse numismatique et d'une bourse toutes collections en novembre 2020.
- ✓ **Comité des fêtes**, avec la préparation de la brocante du 1^{er} mai et de la fête patronale d'août mais en pointant du doigt le manque alarmant de bénévoles pour l'organisation de ces évènements.
- ✓ **Tennis Club**, avec des effectifs en nette hausse depuis septembre 2019 notamment concernant les jeunes.
- ✓ **Club des modèles réduits**, qui déplore également le manque de bras dans les manifestations.
- ✓ **INTERMEZZO**, qui recevra la fanfare du Pays basque à la Fête des vendanges en octobre 2020.

- ✓ **Les amis du Circuit de Gueux**, qui renouvelle totalement son bureau avec l'élection d'un nouveau président. La manifestation organisée en septembre 2019 a rapporté 40000 € à l'association, bénéfice entièrement reversé à la commune sur le budget annexe des « Terres du Circuit » pour la poursuite de la restauration du site.

- **Elections municipales 2020**

Planning des bureaux de vote pour les dimanches 15 et 22 mars 2020 a été fixé.

- **Emprunt bancaire pour construction du pôle commercial**

Monsieur DEGODET indique qu'il a consulté quatre établissements financiers et qu'il est dans l'attente de leurs propositions.

- **Travaux de rénovation de l'école élémentaire**

Deux nouvelles classes seront terminées fin février.

Les travaux concernant le hall, la tisanerie et le bureau de la directrice commenceront en mars.

- **Grand Reims : conférence de territoire du 28 janvier 2020**

Monsieur RONSEAUX indique qu'une nouvelle directrice du Pôle territorial de Gueux remplacera Madame KLIMCZAK partant à la retraite.

En matière de travaux de voiries des fiches à remplir directement en ligne devraient faciliter la prise en compte et le suivi des demandes.

- **Prochaines réunions de conseil**

Le jeudi 5 mars 2020 avec réunion de travail le 3 mars à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Séance du 11 février 2020

| N° délibération | Thème | Objet de la délibération |
|-----------------|-----------------|---|
| 06/2020 | Marchés publics | Autorisation signature avenant 3 lot 4 réhabilitation des bâtiments |
| 07/2020 | Maitrise œuvre | Avenant MOE terrains de football |
| 08/2020 | Travaux | Approbation APD cellules commerciales |
| 09/2020 | Acquisition | Acquisition parcelles ZM 137 138 141 |
| 10/2020 | Finances | Demande DSIL pour pole périscolaire |